

CDCA du lundi 31 janvier 2022

Déclaration faite par Michel FORTUNA (FSU)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Cette déclaration liminaire est faite au nom des organisations syndicales et associatives de retraité-es FSU, CGT, FO, CFTC, CGC, FGR-FP et LSR

- Nous regrettons que cette séance du CDCA du Var se tienne en visio, comme la précédente, celle du 10 mai 2021.

Pour nous, rien ne s'oppose à la tenue d'une réunion en présentiel dans des locaux adaptés (vu le nombre de participants à nos réunions).

- Nous nous étonnons également d'apprendre le changement de Présidente du CDCA par la seule lecture de la convocation à cette réunion.

- Nous constatons que le CDCA du Var ne s'est réuni qu'une seule fois en 2021, comme c'était déjà le cas en 2020 et 2019...ceci est en contradiction avec les textes en vigueur (décret 2016-1206 du 07/09/16, chapitre 1^{er} et article D 141.9).

Doit-on considérer que cette situation que nous dénonçons d'année en année s'est institutionnalisée dans le Var ?

La crise épidémique que nous traversons depuis plus de deux ans ne justifie pas le fonctionnement actuel du CDCA.

Nos sept organisations de retraité-es se sont une nouvelle fois adressées au Président du Conseil Départemental du Var (le 22 décembre 2021) pour exposer la situation que nous rencontrons et pour pointer les dysfonctionnements : difficultés pour les équipes soignantes, fermeture, faute de personnel, des urgences de nuit à Draguignan, fermeture du service de soins palliatifs à La Seyne...

Nous évoquions aussi la situation dramatique dans les EHPAD où le manque de moyens de protection et l'insuffisance de personnels ont contribué à mettre en danger les soignants et les résidents.

Ce courrier au Président du Conseil Départemental, tout comme celui que nous lui avions adressé en avril 2020, est resté sans réponse.

Cette attitude est totalement irrespectueuse des retraité-es que nous représentons.

Concernant les EHPAD, nous rappelions que la situation restait très critique et que nous revendiquions 1 personnel d'accompagnement pour 1 résident.

Nous en sommes très loin ! En effet, le gouvernement ne prévoit qu'un peu plus d'un emploi par EHPAD...et sur 5 ans !

Il en est de même pour l'aide à domicile, secteur pour lequel nos organisations revendentiquent un grand service public de la prise en charge de l'autonomie.

Nous avons chiffré à 200 000 les embauches nécessaires en EHPAD.

Et sur la question des EHPAD, l'actualité nous a rattrapés...

La sortie du livre choc sur la dépendance, du journaliste Victor CASTANET, au titre évocateur : « Les fossoyeurs », enquête menée sur les personnes âgées hébergées dans les EHPAD du groupe privé ORPEA et dont le journal Le Monde a publié des extraits, tout comme les 3 pages de Var Matin du mercredi 26 janvier sur cette question, ont mis en évidence « la gestion exclusivement comptable de la prise en charge des personnes vulnérables ».

L'auteur met en cause l'impuissance des autorités de tutelle face aux dysfonctionnements.

La Ministre déléguée chargée de l'autonomie a convoqué le directeur général du groupe français ORPEA un des leaders mondiaux dans le secteur des EHPAD et des cliniques. Le ministre de la santé s'est dit prêt à diligenter une enquête de l'inspection générale.

Déjà, dans le cadre des travaux du CDCA nous avions pris connaissance du rapport de la Défenseure des droits sur « les droits fondamentaux des personnes âgées accueillies dans les EHPAD », rapport de 58 pages contenant des recommandations, notamment pour les ARS et pour les Conseils Départementaux (recommandations n°7 et n°8), ou encore pour le Ministre des solidarités et de la santé (recommandations n°11 et n°12).

Nous demandons que ces recommandations soient mises en œuvre dans le cadre des visites, y compris sous forme de contrôles inopinés et suivis, en EHPAD, sous le contrôle de l'ARS.

Prenons garde à une trop grande timidité qui pourrait s'apparenter à de la complicité. Nous devons discuter de ces questions, par exemple dans un CDCA extraordinaire, en séance plénière. C'est ce que nous vous proposons.

Nous demandons que cette déclaration soit jointe au PV de la séance.